

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-4/09

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : BENARD Michel

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : TURBA Didier

---

**OBJET :** Subvention à l'Association pour le développement de l'insertion professionnelle des personnes handicapées en Seine-et-Marne (A.D.I.P.P.H. 77).

L'association pour le développement de l'insertion professionnelle des personnes handicapées en Seine-et-Marne (A.D.I.P.P.H. 77), dite "Cap emploi", permet à l'association A.C.I. 77 (Accueil, conseil, insertion de Seine-et-Marne) et à l'association Ohé Prométhée 77 de répondre à l'appel d'offre relatif au dispositif d'accueil et d'orientation professionnelle des personnes handicapées initié en 2007 par l'A.G.E.F.I.P.H. (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).

Au regard des enjeux présentés par l'insertion professionnelle des personnes handicapées et des évolutions du contexte national portées par l'A.G.E.F.I.P.H., cette situation, faisant coexister trois personnes morales pour un même objet, nécessite une analyse approfondie permettant de conforter le dispositif seine-et-marnais. Les trois conseils d'administration ont donc décidé, sur proposition de l'État et du Département, de faire appel à des consultants spécialisés afin d'explorer différentes solutions permettant la sécurisation de l'ensemble des acteurs seine-et-marnais engagés. Afin d'aider l'A.D.I.P.P.H. 77 à financer cette analyse, il est proposé de lui attribuer un financement de 9 000 €. Le choix du prestataire se réalise à la suite d'une mise en concurrence sur les bases d'un cahier des charges conjointement rédigé et validé par l'ensemble des acteurs concernés.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 98-657 en date du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n° 2005-102 en date du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU la délibération n° 7/01 du Conseil général de Seine-et-Marne en date du 1<sup>er</sup> février 2010 approuvant le budget du Département pour l'année 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

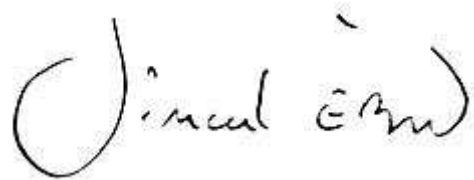
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'attribuer à l'A.D.I.P.P.H. 77 (Association pour le développement de l'insertion professionnelle des personnes handicapées en Seine-et-Marne) une subvention de 9 000 € correspondant au financement partiel d'une étude visant à assurer une démarche d'état des lieux et de diagnostic de la situation de l'association permettant la mise en place d'un plan d'action visant à conforter l'outil départemental "Cap emploi" qu'elle supporte. Cette subvention sera prélevée sur l'action "accompagnement vers l'emploi" et l'opération "actions d'accompagnement vers l'emploi". Elle sera versée en une seule fois à l'association dès que la présente délibération d'attribution sera exécutoire.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ